



### **Laissez-passer Accès Bateaux**

Pour l'édition 2023 et les éditions futures du Grand Prix de F1 de Monaco et de la Formule E, les termes du nouvel Accord Promoteur F1 et la demande croissante des clients, en particulier des Écuries F1 et des Partenaires Globaux F1, ont obligé la direction de l'ACM à introduire une approche beaucoup plus stricte du Laissez-passer Accès Bateaux.

Chaque navire qui se voit attribuer un poste d'amarrage dans le port pendant les Grands Prix est tenu de soumettre un formulaire de demande de Laissez-passer d'Accès Bateaux pour son équipage, ses fournisseurs et ses invités (invités de cabine et invités de jour).

Cliquer [ICI](#) pour accéder au formulaire. Une fois complétée, la demande doit être envoyée à [bateaux@acm.mc](mailto:bateaux@acm.mc).

### **Voici quelques informations supplémentaires et importantes à noter :**

- Toutes les demandes de laissez-passer accès bateaux doivent être adressées au bureau temporaire ACM Accès Bateaux situé dans les locaux de la SEPM au 30 quai l'Hirondelle ou par courriel à [bateaux@acm.mc](mailto:bateaux@acm.mc).
- Le bureau ACM Accès Bateaux sera opérationnel à partir du 17 avril, du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00.
- La date limite de paiement par virement bancaire pour les Laissez-passer Accès Bateaux est fixée au jeudi 18 mai 2023.
- Seuls les paiements par carte ou en espèces seront acceptés après le jeudi 18 mai 2023.  
**Aucune exception ne sera faite**
- Les bateaux seront contrôlés pour s'assurer qu'ils respectent les règles. Toute divergence entre la demande de Laissez-passer d'Accès Bateaux et le nombre d'invités à bord devra être rectifiée immédiatement au bureau Accès Bateaux de l'ACM auprès de la SEPM.